

Illfurth, le 6 mai 2011

**REUNION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU JEUDI 24 MARS 2011**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil de Communauté du 9 décembre 2010
2. Examen des comptes de gestion 2010
3. Examen et arrêt des comptes administratifs 2010
4. Affectation des résultats d'exploitation du budget principal et du budget annexe assainissement
5. Bilan 2010 de la politique foncière de la Communauté de Communes
6. Adoption des budgets primitifs 2011
 - A. Budget principal
 - B. Budget annexe assainissement
 - C. Budget annexe ZAC Tagolsheim
7. Fixation des taux d'imposition de la fiscalité directe de la Communauté de Communes
8. Fixation du taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
9. Attribution des subventions 2011
10. Conclusion d'une convention d'objectifs avec l'association « Au rendez-vous des Galopins »
11. Fixation du montant de la redevance assainissement
12. Approbation du règlement du service de l'assainissement collectif
13. Programme pluriannuel d'assainissement 2011-2013 : approbation des avant-projets des opérations à inscrire au contrat conclu avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Département du Haut-Rhin et programmation des travaux sur les 3 ans du contrat
14. Délégations d'attributions du Conseil au Président en matière de conclusions de conventions de servitude de passage de canalisations d'assainissement : modification de la délibération du 2 avril 2008
15. Création de deux postes de techniciens supérieurs territoriaux

16. Parc d'activités de l'ancienne forge à Tagolsheim
 - A. Fixation des prix de vente des terrains
 - B. Délégation d'attributions du Conseil au Président : modification de la délibération du 2 avril 2008
 - C. Projet de création d'un hôtel d'entreprises communautaire
17. GERPLAN : bilan des actions relevant du programme 2010 et validation du programme 2011
18. Conclusion d'une convention d'objectifs avec la Maison de la Nature du Sundgau
19. Signature d'une convention de conseil et d'assistance gratuits avec l'ADAUHR
20. Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public
21. Approbation du programme culture et patrimoine 2011
22. Programme d'animations jeunesse 2011
23. Approbation du projet d'aménagement du local du relais d'assistantes maternelles communautaire
24. Signature d'un avenant consolidé à la convention Eco-folio
25. Adoption du programme de développement local 2011
26. Conclusion d'une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme du Sundgau
27. Compte rendu des décisions prises par le Président par délégation du Conseil
28. Points divers

ANNEXES

- I. GERPLAN : Bilan du programme d'actions 2010
- II. GERPLAN : programme 2011

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU 24 MARS 2011**

Le 24 mars 2011 à 20 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH s'est réuni en séance ordinaire à la Maison de la C.C.S.I., sous la Présidence de Monsieur Helmuth BIHL, Président.

Étaient présents : 32

Mademoiselle Christiane SCHULTZ, Mesdames Marie-Thérèse BARTH, Martine BUIRETTE, Marie-Rose FOURNIER, Fabienne BAMOND, Chrysanthe CAMILO, Messieurs Gérard VONAU, Raymond RICHARD, Jean LEY, Frédéric MEYER, Michel WILLEMANN, Jean-Marie FRAN CZAK, Guy LOCHER, Helmuth BIHL, Bernard GANSER, Benoît GOEPFERT, Yves MARTIN, Christian SUTTER, Jean WEISENHORN (à partir du point 2), Pierre WOLF, Michel MULLER, Bertrand IVAIN, Jean-Michel MONTEILLET, Dominique GIRARDELLO, Thomas SPROESSER, Pierre MAHY, Paul STOFFEL, François GUTZWILLER, Marc GRENTZINGER, Vincent KAYSER, Michel PFLIEGER, Stanislas PIEDRAS.

Étaient absents : 7

Excusés : Mesdames Manuela KUENY, Josiane FAFFA, Marie-Claire LUPFER, Messieurs Matthieu HECKLEN, Francis HAGENBACH, Frédéric SEILER, Pascal KUHN.

Procurations : 6

Madame Manuela KUENY a donné procuration à Monsieur Jean LEY
Monsieur Matthieu HECKLEN a donné procuration à Monsieur Michel WILLEMANN
Madame Josiane FAFFA a donné procuration à Monsieur Michel MULLER
Monsieur Frédéric SEILER a donné procuration à Monsieur Bertrand IVAIN
Madame Marie-Claire LUPFER a donné procuration à Monsieur Pierre MAHY
Monsieur Pascal KUHN a donné procuration à François GUTZWILLER

- Le journal "LES DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE" représenté par Monsieur François DANGEL.
- Le journal "L'ALSACE" représenté par Monsieur Stéphane CARDIA.

Après l'APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS, le Président souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers, à la presse et au personnel présent ce soir.



Le Président demande au Conseil une minute de silence suite au décès de M. Roger FAURE, Délégué de la Commune de HOCHSTATT.



Puis, le Conseil passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH DU 9 DECEMBRE 2010

Le compte-rendu du Conseil de la Communauté de Communes du 9 décembre 2010 est soumis à l'approbation des conseillers.

Le Conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité, sans observation.

Avant d'aborder les points suivants de l'ordre du jour, le Président rend compte aux conseillers de la réunion du Bureau qui s'est tenue avant la séance.

Dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité, et dans la perspective de la prochaine publication par le Préfet du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Président fait part de la motion approuvée à l'unanimité par le Bureau.

"La CCSI existe depuis 1973, d'abord sous la dénomination district puis comme communauté de communes depuis 2001, et compte aujourd'hui plus de 10 000 habitants répondant ainsi aux critères imposés par la loi quant à son autonomie.

Elle exerce de nombreuses compétences avec efficacité et cohérence sur l'ensemble de son territoire.

Elle a toujours été à la pointe de l'innovation et a su proposer des services performants bien souvent avant les autres communautés de communes sundgauviennes.

Sa population n'a manifestement rien à gagner dans une fusion avec les communautés de communes voisines ; ni en qualité de service, ni en coût.

Aussi, nous informons Monsieur le Préfet que nous refusons, à l'unanimité des membres du bureau de la CCSI, d'envisager la fusion avec d'autres communautés de communes."

Arrivée de Monsieur Jean WEISENHORN

2. EXAMEN DES COMPTES DE GESTION 2010

BUDGET PRINCIPAL

Les chiffres du compte de gestion concordent avec le compte administratif 2010.

Le Président en rappelle les résultats de l'exercice 2010 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	EXCEDENT DE	690 376.90 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEFICIT DE	228 710.23 €
RESULTAT 2010	EXCEDENT GLOBAL DE	461 666.67 €

Il soumet le compte de gestion 2010 du budget principal présenté par Monsieur Alain BRAUNE, comptable ayant exercé au cours de la gestion.

Le Conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT"

Les chiffres du compte de gestion concordent avec le compte administratif 2010.

Le Président en rappelle les résultats de l'exercice 2010 :

SECTION D'EXPLOITATION	EXCEDENT DE	130 208.24 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	EXCEDENT DE	323 600.63 €
RESULTAT 2010	EXCEDENT GLOBAL DE	453 808.87 €

Il soumet le compte de gestion 2010 du budget annexe assainissement présenté par Monsieur Alain BRAUNE, comptable ayant exercé au cours de la gestion.

Le Conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE "ZAC TAGOLSHEIM"

Les chiffres du compte de gestion concordent avec le compte administratif 2010.

Le Président en rappelle les résultats de l'exercice 2010 :

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES	2 065 464.27 €
SECTION D'EXPLOITATION RECETTES	2 065 464.27 €
RESULTAT 2010	/ €

Il soumet le compte de gestion 2010 du budget annexe "ZAC TAGOLSHEIM" présenté par Monsieur Alain BRAUNE, comptable ayant exercé au cours de la gestion.

Le Conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. EXAMEN ET ARRET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Le Conseil de la C.C.S.I. est appelé à examiner le compte administratif 2010 M 14 dressé par Monsieur Helmuth BIHL, Président de la C.C.S.I.

La gestion 2010 a été assurée par Monsieur Helmuth BIHL, Président de la C.C.S.I., le tout en exécution du budget primitif 2010 voté le 31 mars 2010 et de la décision modificative du 23 juin 2010.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Pour l'examen de ce compte administratif, le Conseil est appelé à élire un Président de séance.

Monsieur Michel WILLEMANN, 1^{er} Vice-Président de la C.C.S.I. prend la présidence de la séance.

Les chiffres du C.A. concordent avec le compte de gestion 2010 transmis par Monsieur le Trésorier de la Communauté de Communes.

Le Conseil, à l'unanimité, donne acte au Président de la présentation faite des Comptes Administratifs.

Il constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Il vote et arrête les résultats définitifs.

Monsieur BIHL reprend la présidence de la séance.

4. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat 2010 de la section de fonctionnement du budget principal

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, une délibération doit être prise pour affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 qui présente :

- un excédent antérieur de	624 102.96 €
- un excédent de l'exercice 2010 de	66 273.94 €
soit un excédent global pour 2010 de	690 376.90 €

Le Président propose en accord avec la Commission des Finances et le Bureau, d'affecter ce crédit au budget primitif M14 de 2011, comme ci-après :

- en section de fonctionnement
à l'article 002 Excédent antérieur reporté un montant de 690 376.90 €

Le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 au budget primitif 2011 comme ci-après :

**- en section de fonctionnement
à l'article 002 Excédent antérieur reporté un montant de 690 376.90 €**

Affectation du résultat 2010 de la section d'exploitation du budget annexe "assainissement"

En application de l'instruction budgétaire et comptable M49, une délibération doit être prise pour affecter le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2010 qui présente :

- un excédent antérieur de 121 355.08 €
- un excédent de l'exercice 2010 de 8 853.16 €

soit un excédent global pour 2010 de 130 208.24 €

Le Président propose en accord avec la Commission des Finances et le Bureau, d'affecter cet excédent, dans le cadre du budget primitif 2011,

- en section d'exploitation
à l'article 002 Excédent antérieur reporté un montant de 130 208.24 €

Le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation de l'exercice 2010 au budget primitif 2011 :

**- en section d'exploitation
à l'article 002 Excédent antérieur reporté un montant de 130 208.24 €**

5. BILAN 2010 DE LA POLITIQUE FONCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DEBAT ANNUEL SUR LE BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE DE LA C.C.S.I. EXERCICE 2010 – BUDGET PRINCIPAL M14

Après avoir pris connaissance :

- du tableau des états des cessions immobilières
- du rapport du 24 mars 2011 de son Président, sur le bilan de la politique foncière (bilan des acquisitions et cessions) réalisé par la C.C.S.I. pendant l'exercice 2010, au titre du budget principal M14, qui fait apparaître un cession comme suit : cession à la SCI DU CHATEAU

D'EAU représentée par ses co-gérants M. Marc et Mme Christine LIBIS, avec siège à ZILLISHEIM, l'immeuble – Commune de SPECHBACH LE BAS – Section 5 n° 332/157 lieu-dit "Allmendstraeng" – Nature : sol – d'une superficie de 0.30 ares.

Cette cession a été décidée par délibérations du Conseil de la C.C.S.I. des 17 mars 2009 et 31 mars 2010, qui ont fixé le prix de vente à 1 000.00 €.

L'acte de vente a été passé le 2 juin 2010 par devant Maître Philippe KOENIG, Notaire, membre de la SCP Philippe KOENIG et Catherine BAEUMIN-ANDELFINGER, Notaires associés, titulaire d'un Office Notarial à ALTKIRCH.

La somme de 1 000.00 € est inscrite au compte administratif 2010 du budget général M14 – section d'investissement - article 2111 "Terrains nus".

Il n'y a pas eu d'acquisition immobilière au titre du budget général M14 pendant l'exercice 2010.

L'état des cessions immobilières réalisé en 2010 sera annexé au Compte Administratif 2010 - Budget principal.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte que le débat annuel sur le bilan de la politique foncière 2010 de la C.C.S.I. a bien eu lieu et approuve ledit bilan de la politique foncière 2010.

DEBAT ANNUEL SUR LE BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE DE LA C.C.S.I. EXERCICE 2010 - BUDGET ASSAINISSEMENT M49

Après avoir pris connaissance :

- du tableau des états des cessions immobilières (état NEANT)
- du rapport du 24 mars 2011 de son Président, sur le bilan de la politique foncière (bilan des acquisitions et cessions) réalisé par la C.C.S.I. pendant l'exercice 2010, au titre du budget assainissement M49 (ce bilan faisant apparaître qu'il n'y eu ni acquisition, ni cession immobilière pendant l'exercice 2010).

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte que le débat annuel sur le bilan de la politique foncière 2010 de la C.C.S.I. a bien eu lieu et approuve ledit bilan de la politique foncière 2010.

DEBAT ANNUEL SUR LE BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE DE LA C.C.S.I. EXERCICE 2010 - BUDGET ANNEXE "ZAC TAGOLSHEIM"

Après avoir pris connaissance :

- du tableau des états des cessions immobilières (état NEANT)
- du rapport du 24 mars 2011 de son Président, sur le bilan de la politique foncière (bilan des acquisitions et cessions) réalisé par la C.C.S.I. pendant l'exercice 2010, au titre du budget annexe "ZAC TAGOLSHEIM" (ce bilan faisant apparaître qu'il n'y eu ni acquisition, ni cession immobilière pendant l'exercice 2010).

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte que le débat annuel sur le bilan de la politique foncière 2010 de la C.C.S.I. a bien eu lieu et approuve ledit bilan de la politique foncière 2010.

6. ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

Le Président expose que la Commission Finances, réunie le 24 février dernier, et le Bureau, lors de sa réunion du 10 mars dernier, ont examiné les projets de budgets primitifs.

Ceux-ci ont depuis fait l'objet d'ajustements, compte tenu de certaines incertitudes, liées en particulier à la fiscalité directe.

A. BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Michel WILLEMANN, Vice-Président délégué aux Finances, présente le B.P. M14. Il se caractérise, comme l'année écoulée, par une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il s'avère cependant nécessaire de prévoir une augmentation de 2 % des taux de la fiscalité locale. De plus, afin que le service de collecte et de traitement des déchets soit intégralement financé par la TEOM, une hausse de celle-ci de 3.27 % est prévue.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le budget principal 2011, dont la balance se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4.380.385 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1.309.465 €

B. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur Michel WILLEMANN, Vice-Président délégué aux Finances, présente le B.P. Assainissement M49.

L'année 2011 verra le démarrage des travaux relevant du contrat pluriannuel d'assainissement. La liste des travaux est à la disposition des conseillers.

Aucune augmentation de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2011 n'est prévue. En revanche, compte tenu des investissements prévus, une augmentation de la redevance en 2012 n'est pas à écarter.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le budget annexe assainissement 2011, dont la balance se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 943.208 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1.561.800 €

C. BUDGET ANNEXE ZAC TAGOLSHEIM

Monsieur Michel WILLEMANN, Vice-Président délégué aux Finances, présente le B.P. Annexe "ZAC".

Le Président indique que tous les terrains de la zone ne seront pas vendus cette année. En revanche, compte tenu des différentes demandes obtenues, plusieurs ventes pourront se faire cette année, pour environ 140 000 €.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le budget annexe ZAC 2011, dont la balance se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 283.000 €

7. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au vu du projet de budget 2011, et conformément aux orientations budgétaires débattues à l'occasion de la Commission Finances du 24 février dernier, le Président propose pour l'année 2011 d'augmenter uniformément de 2 % les taux d'imposition de la Communauté de Communes.

Pour rappel, la Contribution Economique Territoriale (CET), qui a remplacé la taxe professionnelle en 2010, comporte de 2 cotisations :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) qui est assise sur la valeur locative et dont le taux est voté par les collectivités,
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui due par toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152.500 €. Son taux est fixé à 1,5 % par l'Etat. Les collectivités n'ont en effet aucune marge de manœuvre sur le taux de cette CVAE. Chaque collectivité percevra le produit correspondant à la valeur ajoutée des entreprises situées sur le territoire.

Un dispositif transitoire a été prévu pour 2010 pour les collectivités, à savoir que celles-ci ont perçu une compensation relais versée par l'Etat.

	Taux 2010	Bases 2010	Produit 2010
Taxe d'habitation	2.46%	11 273 116 €	277 318.65 €
Taxe sur le FB	3.53%	7 780 764 €	274 660.97 €
Taxe sur le FNB	19.09%	238 989 €	45 623.00 €
Compensation relais - 1ère part			353 818.00 €
Compensation relais - 2e part	4.56%	1 027 157 €	1 121.00 €
Plafonnement VA			-5 737.00 €
			946 804.62 €

Dans le cadre de la réforme, des transferts de taux vers la Communauté de Communes ont sensiblement modifié ceux votés en 2010.

Pour 2011, avec l'augmentation des bases de 2% et une hausse des taux de 2%, les ressources fiscales se présentent ainsi :

	Taux 2011 (+2%)	Bases 2011	Produit 2011
Taxe d'habitation	4.68%	11 580 000 €	541 944.00 €
Taxe sur le FB	3.60%	8 170 000 €	294 120.00 €
Taxe sur le FNB	20.42%	245 500 €	50 131.10 €
CVAE	1.50%	0 €	49 622.00 €
CFE	6.83%	1 078 000 €	73 627.40 €
Allocations compensatrices			6 885.00 €
			1 016 329.50 €
FCRTP/FNGIR			18 591.45 €
			997 738.05 €

Lors de sa réunion du 10 mars dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe le taux des taxes directes locales pour 2011 comme ci-après :

DESIGNATION DES TAXES	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES POUR 2011	TAUX 2011	PRODUITS
TAXE D'HABITATION	11 580 000.00	4.68	541 944.00
FONCIER BATI	8 170 000.00	3.60	294 120.00
FONCIER NON BATI	245 500.00	20.42	50 131.00
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	1 078 000.00	6.83	73 627.00
TOTAL			959 822.00

8. FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2011

Les conseillers ont reçu le tableau prévisionnel proposé par la Commission des Finances et le Bureau concernant le coût et le financement du service "déchets des ménages" pour l'exercice 2011.

Dans la proposition qui ressort de ce tableau, les recettes nécessaires pour financer le service "déchets" proviennent à 100 % du produit de la TEOM, une fois que les aides et les produits sont déduits du coût total du service.

Le budget principal ne participe donc plus du tout au financement du service "déchets".

Pour rappel, le taux de la TEOM en 2010 a été fixé à 10.37 %.

Ces propositions en dépenses et en recettes ressortent du tableau prévisionnel ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Etude REOM (Art. 615236)	38 600.00	Aide ADEME	30 808.00
		TEOM	7 792.00
			38 600.00
Collecte (COVED) Collecte traitement (COVED) Achats sacs (PTL) Opération compostage Frais renouv. Marchés pour RI (Art. 615232)	290 000.00	TEOM	326 155.00
	128 000.00	Eco-Emballages	88 845.00
	25 000.00	AERM	4 000.00
	10 000.00	Produits verre+cartons+	
	2 500.00	Plastiques+EcoFolio	40 500.00
	453 000.00	Subv. Opér. compostage	8 000.00
Collecte Verre (SITA) (Art. 615234)	14 500.00		
	467 500.00		467 500.00
Communication (Art. 615235)	28 000.00	Subv. Communication	6 561.60
		Subv.action comm.	4 500.00
		TEOM	16 938.40
			28 000.00
SIVOM Agglom. Mulhousienne Traitement OM+gravats (Art. 65541)	360 000.00	TEOM	360 000.00
Déchetterie (SITA) Déchets Verts (Sundgau Compost) + Divers (Art. 615233)	145 000.00	TEOM	137 714.60
	21 000.00	Redevance artisans	5 000.00
		Budget général	23 285.40
	166 000.00		166 000.00

Carcasses de voitures (Art. 615231)	4 000.00	Budget général	4 000.00
		Total Recettes	188 214.60
		Sous-total TEOM	848 600.00
		Budget Général 2011	27 285.40
TOTAL	1 064 100.00	TOTAL	1 064 100.00

pm. Taux 2010 : 10.37 % Produit encaissé : 831 952 €

Pour 2011 :

Taux proposé 10.76 % Produit attendu : 875 900 €

Ce taux de 10.76 % représente une augmentation de 3.27 % par rapport au taux voté en 2010.

Le Président indique qu'il est important de faire couvrir l'ensemble des frais du service par la TEOM dans l'éventualité où la Communauté de Communes déciderait la mise en place d'une redevance incitative. En effet, s'agissant d'un service public industriel et commercial avec redevance, un budget annexe doit être créé, de manière indépendante du budget principal.

Membre du groupe de travail sur la mise en place éventuelle d'une redevance incitative, Monsieur Michel WILLEMANN expose qu'un choix de scénario (quant au mode de collecte) devrait, prochainement, être fait.

Monsieur Christian SUTTER estime qu'il faut veiller à collecter de manière optimale pour valoriser correctement. Il évoque notamment la présence de ferrailleurs devant la déchetterie, incitant les usagers à leur donner leur ferraille au lieu de la déposer à la déchetterie. Ce qui, par conséquent, implique un manque à gagner pour la Communauté de Communes. Sans oublier les multiples vols constatés à la déchetterie.

Monsieur Bertrand IVAIN, Vice-Président délégué à la gestion des déchets, rejoint ce constat et le déplore mais estime que les marges de manœuvre de la Communauté de Communes pour y remédier sont réduites.

Lors de sa réunion du 10 mars dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2011 à 10.76 %

9. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2011

Dans le projet de budget figure la liste des subventions dont le tableau a été transmis à chaque conseiller.

SUBVENTION AUX ECOLES DE MUSIQUE

8 € x 10 mois x le nombre d'élèves
8 € x le nombre d'heures de pratique collective

SUBVENTION COLLEGE ILLFURTH (EX. SUBV SIASA) 3 500 €

ASSOCIATION "LES GALOPINS" : 48 000 € pour l'année 2011
(dont 20 000 € par délibération du 10 novembre 2010)

ASSOCIATIONS DIVERSES

DANS LE CADRE DES ANIMATIONS ETE ENFANCE JEUNESSE : 10 000 €

A ce titre, il est proposé de revoir le mode de calcul des subventions attribuées comme suit :

- Subvention pour l'encadrement

Pour chaque stage de moins de 10 heures : 30 € par animateur

Pour chaque stage de 10 heures ou plus : 60 € par animateur

Cette subvention sera accordée dans la limite de :

- 2 animateurs pour 5 à 12 enfants inscrits
- 3 animateurs pour 13 à 20 enfants inscrits
- 4 animateurs au maximum pour + de 20 enfants inscrits

- Subvention par inscription

Pour chaque enfant inscrit, une subvention de 10 € sera attribuée.

- Subvention pour l'achat de matériel

Le montant maximum de la subvention accordée pour le matériel ne pourra dépasser 1 €/heure/enfant inscrit au stage.

CERCLE DE VOILE DE MULHOUSE pour les animations d'été, en fonction du nombre d'inscriptions, soit 20 € par jeune de la CCSI, avec un maximum de 200.- €

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ST-BRICE : 8 000 € (27 000 € étant inscrits à l'article 6718 – autres charges exceptionnelles – pour le paiement des loyers et des charges des locaux collectifs et cuisine/restaurant directement à la SEMCLOHR)

SUBVENTION AU TENNIS CLUB DU DISTRICT DU SECTEUR D'ILLFURTH (chiffres 2010)

- jeunes licenciés (72 x 6.10 €)	:	439.20 €
- subvention	:	750 €

SUBVENTION AU C.N.D.I. (chiffres 2010)

- jeunes licenciés (118 x 6.10 €)	:	719.80 €
- subvention	:	375 €

SUBVENTION A L'ANCCSI

- subvention	:	375 €
--------------	---	-------

Lors de sa réunion du 10 mars dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, vote comme ci-après les subventions 2011 à inscrire au budget primitif M14 de l'exercice 2011 :

	Votés 2010	Propositions BP 2011	Vote BP 2011
GAS (8x70€)	490.00 €	560.00 €	560.00 €
ASSOCIATION ST-BRICE	8 000.00 €	8 000.00 €	8 000.00 €
UNION DPT SAPEURS POMPIERS	2 800.00 €	2 800.00 €	2 800.00 €
MUT'EST	2 200.00 €	2 200.00 €	2 200.00 €
ECOLE MUSIQUE DU SUNDGAU (8€x10mois x42 élèves)	2 864.00 €	3 360.00 €	3 360.00 €
ECOLE MUSIQUE HOCHSTATT (8€x10moisx54 élèves) = 4320 € 8€ x 35h pratique collective = 280 €	4 280.00 €	4 600.00 €	4 600.00 €
CLUB DE NATATION DU SUNDGAU (118 jeunes x 6.10€) chiffres 2010 = 719.80 + 375 € subvention annuelle	1 512.50 €	1 094.80 €	1 094.80 €
ANCCSI (subvention annuelle)		375.00 €	375.00 €
CLUB DE TENNIS DU DISTRICT (72 jeunes x 6.10 €) chiffres 2010 = 439.20 € + 750 € subvention annuelle	1 195.30 €	1 189.20 €	1 189.20 €
RESTAURANT DU CŒUR	500.00 €	500.00 €	500.00 €
COMITE DE JUMELAGE ILL/KOMB	450.00 €	450.00 €	450.00 €
CERCLE DE VOILE	200.00 €	200.00 €	200.00 €
FOYER EDUCATIF DU COLLEGE	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
ASSOCIATION DIVERSES ANIMATION	11 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
LES GALOPINS	40 007.50 €	48 000.00 €	48 000.00 €
OFFICE TOURISME	10 778.21 €	11 000.00 €	11 000.00 €
RASED	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
ASCOM'ILL	500.00 €	500.00 €	500.00 €
ASSOCIATION LE CAP	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
CROIX ROUGE ALTKIRCH	150.00 €	150.00 €	150.00 €
HELI SECOURS 68	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
SUD ALSACE INITIATIVE	1 400.00 €	1 400.00 €	1 400.00 €
ASS.SPACHBI FASCHT	150.00 €	300.00 €	300.00 €
CLUB VOSGIEN	500.00 €	500.00 €	500.00 €
COMMUNE FROENINGEN	600.00 €	- €	- €
COLLEGE ILLFURTH (SUBV EX SIASA)		3 500.00 €	3 500.00 €
PROVISIONS POUR DIVERS (5200.70)	1 422.49 €	3 321.00 €	3 321.00 €
SPECHBACH/HAUT CALVAIRE		- €	- €
ILLFURTH BRITZGYBERG		- €	- €
	97 000.00 €	110 000.00 €	110 000.00 €

Il décide de modifier les conditions d'attribution des subventions aux associations au titre des animations d'été comme suit :

- Subvention pour l'encadrement

Pour chaque stage de moins de 10 heures : 30 € par animateur

Pour chaque stage de 10 heures ou plus : 60 € par animateur

Cette subvention sera accordée dans la limite de :

- 2 animateurs pour 5 à 12 enfants inscrits
- 3 animateurs pour 13 à 20 enfants inscrits
- 4 animateurs au maximum pour + de 20 enfants inscrits

- Subvention par inscription

Pour chaque enfant inscrit, une subvention de 10 € sera attribuée.

- **Subvention pour l'achat de matériel**

Le montant maximum de la subvention accordée pour le matériel ne pourra dépasser 1 €/heure/enfant inscrit au stage.

10. CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « AU RENDEZ-VOUS DES GALOPINS »

Le Président rappelle que le 10 août 2007, le Conseil de la Communauté de Communes a choisi le mode de gestion pour les différents centres périscolaires et extra scolaires, et a décidé que :

- les centres d'accueils périscolaires de HOCHSTATT, ILLFURTH et WALHEIM seraient gérés en direct par la Communauté de Communes.
- le centre d'accueil périscolaire de SPECHBACH LE BAS serait géré, comme il l'était jusqu'à présent, par l'association « AU RENDEZ-VOUS DES GALOPINS » avec qui la Communauté de Communes passera une convention régissant leurs relations et fixant les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes participe au financement des activités de l'association.

La Communauté de Communes apporte son soutien à cette structure par le versement d'une subvention annuelle. Lorsque la subvention annuelle dépasse 23.000 €, la collectivité et l'association doivent conclure une convention d'objectifs, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.

Dans sa séance du 17 décembre 2009, le Conseil a décidé de passer comme en 2008, avec l'association « AU RENDEZ-VOUS DES GALOPINS » une convention régissant les relations entre la Communauté de Communes et ladite association pour l'exercice 2010, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 et a décidé de verser à cette Association une subvention de 40 007.50 € pour 2010.

A la suite de l'envoi par l'association d'un premier budget prévisionnel pour 2011 et la sollicitation d'une subvention communautaire de 58.062 €, le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 10 novembre 2010, a décidé l'octroi d'une subvention de 20.000 € valant acompte sur la subvention définitive à attribuer, permettant ainsi à l'association de poursuivre son fonctionnement durant les premiers mois de l'année 2011, dans l'attente d'une décision définitive de la CCSI.

L'association a récemment remis un budget prévisionnel 2011 corrigé notamment au regard du bilan 2010. La participation communautaire demandée s'élève à 48.000 €, calculée comme suit : 44.000 € pour 2011 et un rattrapage de 4.000 € pour l'exercice 2010, le bilan d'exploitation 2010 faisant en effet apparaître un déficit de 4.000 €.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser à l'association « AU RENDEZ-VOUS DES GALOPINS » une subvention de 48.000 € pour l'exercice 2011, étant précisé qu'un premier acompte de 20.000 € a déjà été versé, conformément à la délibération du 10 novembre 2010.

Il décide de conclure une convention d'objectifs avec l'association « AU RENDEZ-VOUS DES GALOPINS » et autorise son Président à signer cette convention et tous actes s'y rapportant.

11. FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Président expose que le Conseil de Communauté, à l'occasion de sa séance du 31 mars 2010, a fixé le tarif de la redevance assainissement à 1,15 € HT/m³, soit 1,21 € TTC/m³. Ce montant est inchangé depuis 2006.

Eu égard au projet de budget primitif, la Commission Finances préconise de maintenir ce tarif de la redevance pour l'exercice à venir.

Par ailleurs, un certain nombre de foyers, qui consomment peu voire pas d'eau potable, mais qui rejettent malgré tout des eaux usées dans le réseau communautaire (puits non déclarés, récupérateurs d'eau...), ne sont redevables que d'une redevance assainissement très faible ou inexistante.

Aussi, conformément à l'article R.2224-19-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'instaurer une part fixe dans la redevance pour tous les abonnés au réseau de distribution d'eau potable et/ou les foyers raccordés au réseau d'assainissement de la Communauté de Communes à 25 m³, soit un forfait de 28,75 € HT, soit 30,76 € TTC. Au-delà de cette part fixe en m³, la redevance sera fixée en fonction de la consommation réelle en eau potable.

Lors de sa réunion du 10 mars dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'instauration d'une part fixe à la redevance pour tous les abonnés au réseau de distribution d'eau potable et/ou les foyers raccordés au réseau d'assainissement communautaire, à 25 m³, soit un forfait de 28.75 € HT, soit 30.76 € TTC.

Il demande aux gestionnaires des services "EAU POTABLE" de continuer à recouvrer la redevance, à savoir :

- **VEOLIA EAU, société fermière du S.I.A.E.P. de HEIMSBRUNN et Environs pour les Communes de FROENINGEN, HEIDWILLER, HOCHSTATT, ILLFURTH**
- **le S.I.A.E.P. de ST-BERNARD/SPECHBACH pour les Communes de ST-BERNARD, SPECHBACH LE BAS, SPECHBACH LE HAUT**
- **le S.I.A.E.P. de LUEMSCHWILLER pour les Communes de TAGOLSHEIM, WALHEIM, LUEMSCHWILLER**

12. APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Président expose qu'en vertu de l'article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et les groupements de collectivités territoriales, établissent, pour chaque service d'eau ou d'assainissement dont ils sont responsables, un règlement de service définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

L'approbation de ce règlement est par ailleurs essentielle afin de pouvoir procéder à la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement. En effet, sans le règlement, l'enquête publique ne peut être engagée.

Lors de sa séance du 13 décembre 2007, un projet de règlement de service avait été soumis au Conseil de Communauté mais n'a pas été validé.

La Commission Assainissement, lors de sa réunion du 17 novembre 2010, a examiné un nouveau projet de règlement. Depuis, quelques modifications ont été apportées à celui-ci,

et plus particulièrement s'agissant de son article 15 portant sur le calcul de la redevance assainissement ci-après :

« En application de l'article R.2224-19 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses engagées par le service assainissement pour collecter et épurer les eaux usées sont équilibrées par le produit d'une redevance pour service rendu à l'utilisateur. »

La redevance comprend une part fixe et une part variable dont les montants sont fixés chaque année par délibération du Conseil communautaire.

La part fixe de la redevance est due par chaque abonné au service public de distribution en eau potable et/ou foyer raccordé au réseau d'assainissement collectif de la CCSI. Cette part fixe correspond à un forfait minimum en m³ d'eaux usées rejetées.

La part variable de la redevance est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par l'utilisateur, au-delà de la part fixe en m³ citée ci-dessus, que ce soit sur la distribution publique ou sur toute autre source dont l'usage génère le rejet d'eaux usées collectées dans les réseaux d'assainissement publics.

En effet, lorsque l'utilisateur s'alimente en eau, totalement ou partiellement, à une source qui ne relève pas du service public de distribution, il doit faire la déclaration à la mairie et à la Communauté de Communes (voir annexe 1c).

Le dossier de déclaration comprendra :

- les coordonnées du propriétaire et, le cas échéant, de l'utilisateur des installations*
- la localisation des ouvrages, ainsi que ses caractéristiques*
- les usages de l'eau prélevée, ainsi que les caractéristiques du rejet vers l'assainissement*

Le volume d'eau consommé générant un rejet dans les réseaux d'assainissement servant de base de calcul de la redevance est déterminé par mesure directe au moyen de dispositifs de comptage posés, aux frais de l'utilisateur, par la Communauté de Communes ou par une entreprise agréée par elle, entretenus aux frais de l'utilisateur et dont les relevés sont effectués par le service de la Communauté de Communes. »

Lors de sa réunion du 10 mars dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le règlement du service de l'assainissement collectif tel qu'il lui a été présenté par son Président et autorise son Président à le signer et tous actes s'y rapportant.

13. PROGRAMME PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT 2011-2013 : APPROBATION DES AVANT-PROJETS DES OPERATIONS A INSCRIRE AU CONTRAT CONCLU AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET PROGRAMMATION DES TRAVAUX SUR LES 3 ANS DU CONTRAT

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a confié à la société IRH une mission de réalisation des avant-projets des opérations à inscrire dans le prochain contrat pluriannuel d'assainissement à conclure avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Département du Haut-Rhin.

A l'occasion de sa séance du 16 avril 2009, le Conseil s'était en effet prononcé sur les opérations prioritaires à inscrire dans ce contrat. Depuis, à la suite des études menées par IRH

et compte tenu des différentes observations faites par l'Agence, la liste ainsi adoptée a pu être affinée.

Le dossier a récemment été transmis à l'Agence de l'Eau pour instruction. Afin de compléter ce dossier, il appartient au Conseil de statuer sur l'approbation des avant-projets à inscrire au contrat pluriannuel mais également sur la répartition dans le temps (sur les 3 ans) des différentes opérations.

Compte tenu de leur caractère urgent, certaines opérations ont été engagées par anticipation, avec autorisation des financeurs.

Commune	Localisation	Travaux à réaliser	Année de réalisation	Coût prévisionnel travaux	Frais de maîtrise d'œuvre (ACT-VISA-DET-AOR)
ILLFURTH	Route de Mulhouse	Réhabilitation partielle	2009	6 511.00 €	56.00 €
SPECHBACH LE BAS	Rue de l'Etang	Réhabilitation partielle	2009	4 681.00 €	40.00 €
HEIDWILLER	Rue d'ILLFURTH	Réhabilitation du déversoir d'orage	2011	30 152.00 €	261.00 €
ILLFURTH	STEP	Rejet vers l'ILL	2011	199 661.00 €	1 726.00 €
WALHEIM	Rue MIGNOVILLARD	Réhabilitation du PR existant + dessableur	2011	63 157.00 €	546.00 €
LUEMSCHWILLER	Rue de l'école, rue d'OBERMORSCHWILLER	Reprise bchts inversés	2011	20 520.00 €	177.00 €
TAGOLSHEIM	Rue de la Promenade	Mise en séparatif du collecteur	2011	36 397.00 €	300.00 €
TAGOLSHEIM	Rue du Vallon	Reprise de 3 branchements inversés	2011	32 400.00 €	280.00 €
LUEMSCHWILLER	Rue de TAGOLSHEIM	Mise en séparatif - élimination des eaux pluviales	2011	517 197.00 €	4 470.00 €
TAGOLSHEIM	Route de Mulhouse	Réhabilitation du collecteur	2011	25 289.00 €	219.00 €
WALHEIM	Carrefour RD 432 + Rue de MIGNOVILLARD	Réhaussement de la lame du DO	2011	1 080.00 €	9.00 €
SPECHBACH LE BAS	Rue de l'Etang	Réhabilitation du collecteur + remplacement à l'identique	2012	134 397.00 €	1 162.00 €
ILLFURTH	Amont STEP	Bassin d'orage (800 m3) à réaliser conjointement avec les travaux de la step	2012	371 044.00 €	3 207.00 €
ILLFURTH	Rue des Jardins - Rue Jeanne d'Arc	Déversoir d'orage et bassin d'orage	2012	259 109.00 €	2 239.00 €
LUEMSCHWILLER	DO3 au 284 Grand'rue	Démontage du régulateur de débit	2013	2 160.00 €	19.00 €
TAGOLSHEIM	Rue de l'industrie	Bassin de stockage (400 m3) + vidange	2013	273 770.00 €	2 366.00 €
TAGOLSHEIM	Piscine	Bassin de stockage (500 m3)	2013	295 636.00 €	2 555.00 €
FROENINGEN	Chemin rural à l'amont du PR	Réhaussement de la lame du DO + autosurveillance	2013	3 262.00 €	28.00 €
ILLFURTH	STEP	Autosurveillance du DO	2013	6 955.00 €	60.00 €
ILLFURTH	Rue de SPECHBACH	Autosurveillance du DO	2013	5 994.00 €	52.00 €
TAGOLSHEIM	Intersection route de MULHOUSE / Rue de l'ILL	Réhaussement de la lame du DO	2013	2 160.00 €	19.00 €
				2 291 532.00 €	19 791.00 €
				2 311 323.00 €	

Lors de sa réunion du 3 février dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les avant-projets du programme pluriannuel d'assainissement à inscrire au contrat à conclure avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Département du Haut-Rhin pour la période 2011-2013 et leur programmation dans le temps, tels qu'ils lui sont présentés par son Président.

Il sollicite les subventions aussi élevées que possible de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Département du Haut-Rhin pour les travaux inscrits à ce programme, charge son Président de mettre au point et de signer la convention à intervenir avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Général du Haut-Rhin et tous actes s'y rapportant.

14. DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AU PRESIDENT EN MATIERE DE CONCLUSION DE CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 2 AVRIL 2008

Le Président expose qu'à la suite d'une visite sur place, il apparaît qu'une conduite du réseau d'assainissement communautaire traverse une partie d'une propriété privée à FROENINGEN.

Après vérification, il s'avère que lors de la pose de cette conduite, aucune convention de servitude de passage n'avait été conclue et enregistrée au Livre Foncier. Aussi, il est proposé de régulariser cette situation par la conclusion d'une convention avec le propriétaire.

D'autres conventions pouvant intervenir, et afin de pouvoir agir rapidement, il est proposé au Conseil de donner délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour conclure les conventions de passage et passer les actes notariés ou rédigés en la forme administrative avec les propriétaires privés ou publics pour le passage d'ouvrages d'assainissement. Dans ce cas de figure, les maires concernés seront évidemment sollicités préalablement à toute conclusion de convention.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de donner délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour conclure les conventions de passage et passer les actes notariés ou rédigés en la forme administrative avec les propriétaires privés ou publics pour le passage d'ouvrages d'assainissement.

Les autres dispositions des délibérations des 2 avril 2008 et 16 avril 2009 demeurent inchangées.

15. CREATION DE DEUX POSTES DE TECHNICIENS SUPERIEURS TERRITORIAUX

Messieurs Mathieu URBAN et Gilles MOCKLY, agents de la Communauté de Communes, ont réussi le concours d'accès au grade de Technicien supérieur territorial.

Ils sont inscrits sur la liste d'aptitude et peuvent être nommés dès que les postes seront créés.

Il vous est proposé la création de deux emplois de techniciens supérieurs territoriaux à partir du 1^{er} avril 2011.

Lors de sa réunion du 10 mars dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide la création de deux emplois de Techniciens territoriaux supérieurs à temps complet à compter du 1^{er} avril 2011.

L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de ces emplois sont fixés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Il charge le Président de pourvoir à la nomination de deux agents dans ces emplois dans les conditions réglementaires et s'engage pour l'avenir à inscrire chaque année au budget primitif de la C.C.S.I. les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois et aux charges sociales y afférentes.

Cette délibération annule et remplace :

- la délibération du 29 septembre 2005 décidant la création d'un emploi de technicien territorial supérieur,**
- la délibération du 26 juin 2008 décidant la création d'un emploi de contrôleur territorial de travaux.**

16 PARC D'ACTIVITES DE L'ANCIENNE FORGE A TAGOLSHEIM

A. FIXATION DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Le Président expose que les travaux du Parc d'activités communautaire à Tagolsheim sont en voie de finalisation. Parallèlement, la commercialisation a débuté et plusieurs candidats à l'acquisition des terrains se sont manifestés.

Certaines ventes pourront se conclure dans l'année. Préalablement, il convient toutefois de fixer le prix de vente des terrains. Lors de sa réunion du 20 octobre 2010, le Bureau avait émis un avis favorable à la fixation des prix suivants :

- 25 € le m² (soit 2.500 € l'are) hors taxes pour les terrains situés au nord de la zone (terrains dénommés S1 à S5 selon le dossier de réalisation de la ZAC),
- 15 € le m² (soit 1.500 € l'are) hors taxes pour les terrains situés au sud de la zone (terrains dénommés S9 à S11 selon le dossier de réalisation de la ZAC)

Le prix s'entend hors taxes, les acquéreurs s'acquittant de la TVA calculée à la marge (article 268 du Code Général des Impôts).

Par avis n° 2011-332-V-0238 du 23 mars 2011, France Domaine a approuvé les prix ainsi proposés.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer les prix de vente des terrains du Parc d'activités communautaire de l'ancienne forge à Tagolsheim comme suit :

- **25 € le m² (soit 2.500 € l'are) hors taxes pour les terrains situés au nord de la zone (terrains dénommés S1 à S5 selon le dossier de réalisation de la ZAC),**
- **15 € le m² (soit 1.500 € l'are) hors taxes pour les terrains situés au sud de la zone (terrains dénommés S9 à S11 selon le dossier de réalisation de la ZAC)**

B. DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AU PRESIDENT EN MATIERE DE SIGNATURE D'ACTES DE VENTE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 2 AVRIL 2008

Le Président indique que la commercialisation des terrains du Parc d'activités de l'ancienne forge à Tagolsheim a débuté et qu'un certain nombre de candidats se sont manifestés pour l'acquisition d'une ou plusieurs parcelles.

Afin de ne pas retarder la conclusion de ventes, et de pouvoir ainsi réagir rapidement aux demandes des acquéreurs, il est proposé que le Conseil de Communauté délègue au Président la compétence relative à la conclusion et à la signature des actes de vente des terrains de cette zone économique.

Lors de sa réunion du 10 mars dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de donner délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour conclure et signer les actes de vente des terrains du Parc d'activités communautaire de l'ancienne forge à Tagolsheim.

Les autres dispositions des délibérations des 2 avril 2008 et 16 avril 2009 demeurent inchangées.

Le Président informe le Conseil que l'inauguration du Parc d'activités est programmée le samedi 30 avril 2011 à 10h30.

C. PROJET DE CREATION D'UN HÔTEL D'ENTREPRISES COMMUNAUTAIRE

L'offre développée actuellement sur le site du Parc de l'Ancienne Forge consiste en des terrains viabilisés de 12 à 24 ares. Ces terrains sont destinés à des entreprises souhaitant concrétiser leur projet par la construction d'un bâtiment.

La création d'un hôtel d'entreprises permettrait de diversifier cette offre, en accueillant des entreprises en location. Afin de déterminer l'opportunité d'un tel projet et, le cas échéant, le type d'hôtel d'entreprises à créer, il est proposé au Conseil de confier à un bureau d'études la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité.

Messieurs BIHL, MONTEILLET, LEY et KENNARD ainsi que Mme FAFFA ont visité le lundi 21 mars deux structures d'accueil d'entreprises du secteur : l'Embarcadère à Vieux-Thann et le Trident à Mulhouse.

Cette étude bénéficierait du soutien financier de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin à hauteur de 50% dans la limite d'une assiette subventionnable de 30.000 € HT.

En cas de réalisation du projet, ces partenaires interviendraient à hauteur de 30% du coût HT du projet plafonné.

Lors de sa réunion du 10 mars dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de réaliser une étude de faisabilité et d'opportunité concernant la création d'un hôtel d'entreprises communautaire.

Il donne mandat au Président pour solliciter des subventions au taux plus élevé auprès de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin

17. GERPLAN : BILAN DES ACTIONS RELEVANT DU PROGRAMME 2010 ET VALIDATION DU PROGRAMME 2011

Bilan 2010

Le bilan du programme 2010 (annexe I au présent compte-rendu) a été remis ce soir à l'ensemble des conseillers. Il a été présenté et validé par la commission Cadre de Vie le 5 janvier dernier puis par le Bureau du 10 mars.

Programme 2011

Le programme 2011 (annexe II au présent compte rendu) prévoit 8 actions de maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Rétablissement de haies à Hochstatt
Rétablissement de haies à Saint-Bernard
Travaux de réaménagement du Breyelgraben à Hochstatt
Actions de sensibilisation grand public
Actions de sensibilisation périscolaire
Formation à la lutte contre les plantes invasives
Création d'un sentier de découverte
Mise en place d'un verger à Tagolsheim et à Luemschwiller

Par ailleurs, la commission Cadre de Vie et le Bureau ont approuvé la nécessité de réviser le document cadre du GERPLAN. Cette révision se fera en interne, avec l'aide de la Maison de la Nature.

La révision se fera suivant le calendrier suivant :

Jeudi 31 mars à 18h30 : Bilan du GERPLAN 2006-2011

Mercredi 20 avril à 18h30: Définition des axes de travail

Fin avril à juin : Elaboration du programme d'actions en groupes de travail

- séminaire de travail : samedi 7 mai
- réunions par axe entre le 12 mai et le 10 juin

Juillet-août : rédaction du document cadre

Fin août : présentation du nouveau programme GERPLAN

Ce projet est ouvert à l'ensemble des conseillers de la CCSI.

Budget prévisionnel GERPLAN 2011 - actions intercommunales

Dépenses	Recettes
Investissement : 135.000 € HT	Investissement : 81.000 € HT
Fonctionnement 12.000 € TTC	Fonctionnement 6.000 € TTC

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du bilan du programme GERPLAN 2010 et approuve le Programme d'actions GERPLAN pour l'année 2011

Il sollicite les subventions du Conseil Général du Haut-Rhin dans le cadre du dispositif prévu au contrat GERPLAN de la Communauté de Communes et les subventions des autres partenaires de la Communauté de Communes et l'autorise à signer tous actes en ce sens.

18. CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU

Le Président indique que dans le cadre de son programme GERPLAN 2011, la CCSI propose d'établir une convention d'objectifs avec la Maison de la Nature du Sundgau pour l'année 2011.

Cette convention portera sur 3 domaines d'intervention, inscrits dans le cadre du GERPLAN:

- la sensibilisation à l'environnement du grand public et des enfants dans le cadre du périscolaire
- le programme d'écoresponsabilité interne à la CCSI
- la révision du GERPLAN

Lors de sa réunion du 10 mars dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention d'objectifs pour l'année 2011 avec la Maison de la Nature du Sundgau portant sur les trois points suivants :

- **la sensibilisation à l'environnement du grand public et des enfants dans le cadre du périscolaire**
- **le programme d'écoresponsabilité interne à la CCSI**
- **la révision du GERPLAN**

19. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE GRATUITS AVEC L'ADAUHR

Le Président indique que la Convention de conseil et d'assistance aux collectivités passée avec l'ADAUHR est arrivée à échéance en décembre 2010.

Pour continuer à bénéficier de ce partenariat gratuit, il est proposé à la CCSI de signer une nouvelle convention avec l'ADAUHR pour une durée de 3 ans. Cette convention permet notamment de bénéficier de conseils en matière d'urbanisme réglementaire (modalités d'application du droit du sol).

Lors de sa réunion du 3 février dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de conseil et d'assistance à conclure avec l'ADAUHR et autorise le Président à signer cette convention et tous actes s'y rapportant.

20. CONCLUSION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS ENERGETIQUES DE BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

La CCSI a initié la création d'un groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments communaux et intercommunaux. 39 bâtiments sont concernés par l'opération.

Ces diagnostics bénéficient d'une aide de la Région et de l'ADEME de 70% du coût plafonné à 500 € HT par bâtiment.

Le Président rappelle que, en parallèle de la CCSI, les communes concernées par le groupement de commande doivent délibérer sur la constitution de ce groupement et pour l'obtention des subventions liées. Un modèle de délibération a été communiqué par mail aux communes le 8 février dernier.

Madame Martine BUIRETTE s'étonne de voir que le périscolaire à Hochstatt sera concerné par un diagnostic, et ce, alors que le bâtiment est neuf.

Monsieur Michel WILLEMANN explique qu'il appartient à la Communauté de Communes d'afficher les diagnostics énergétiques de ces bâtiments, qu'ils soient bons ou mauvais. Cela s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan Climat du Sundgau.

Monsieur MONTEILLET, maire de SPECHBACH-LE-BAS, indique que sa commune ne participera pas au groupement de commandes.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de réaliser des audits énergétiques des bâtiments intercommunaux suivants :

- **Maison de la CCSI**
- **Club House du tennis**
- **Périscolaire de Hochstatt**
- **Périscolaire de Walheim**

Il donne mandat au Président pour solliciter des subventions au taux plus élevé auprès de la Région Alsace et de l'ADEME, décide la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de ces diagnostics énergétiques les communes membres de la CCSI y participant et autorise le Président à signer la convention constitutive de groupement ainsi que tous actes s'y rapportant.

21. APPROBATION DU PROGRAMME CULTURE ET PATRIMOINE 2011

Le Président expose aux membres du Conseil le programme Culture et Patrimoine pour 2011.

Pour rappel, 2011 constitue la première année du nouveau Contrat Culture et Patrimoine à conclure avec le Département du Haut-Rhin.

Agenda de la culture

- Les navettes gratuites : proposition de 6 spectacles dans des salles partenaires (Espace Grün - Cernay, Espace Rhénan – Kembs).
Coût maximum pour les 6 dates 1470 € - (pour le moment : 143 €)
(pas de coût si annulation de la navette 24h avant)
- Spectacles écoles maternelles (10 mai)
Coût : 1620 €
- Spectacles écoles élémentaires (12 et 13 mai) + Soirée Brassens le 12 au soir à Heidwiller
Coût : 5130 €
- Spectacle jeunesse du 9 juin
Coût : 1200 €
- Soirée nocturne à la piscine le 17 juin -concert + ciné

Coût : prévision 5 000 €

- 2 soirées de cinéma de plein-air
Coût : prévision 3 000 €
- Pot'Arts : budget 60 000 €
Coût (CCSI – prévision 20 000 €)
- Les Régionales ACA – 2 spectacles - Winterreesla par Géranium et Grégory OTT trio (Jazz)
Coût : 3035 € + hébergement/repas (env. 400€)
- Les Journées du Patrimoine
Coût : prévision 3 000 €

Prévision actuelle : 83 855 € dont environ 33 000 € à la charge de la Communauté de Communes.

Lors de sa réunion du 10 mars dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le programme Culture et Patrimoine 2011 tel qu'il lui est présenté par son Président et prend acte que ce programme constitue la première année d'exécution du prochain Contrat Culture et Patrimoine 2011-2013 à conclure avec le Département du Haut-Rhin.

22. PROGRAMME D'ANIMATIONS JEUNESSE 2011

Le Président rappelle que, comme tous les ans, la Communauté de Communes propose des animations durant la période estivale en direction de la jeunesse du territoire. Le programme 2011 a été élaboré par Noémie WIOLAND, coordinatrice du service jeunesse.

Le budget prévisionnel se présente ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Animations Jeunes			
Activités	5 500.00 €	Participation des familles	13 570.00 €
Transport	1 500.00 €		
Pharmacie / Divers	200.00 €	CAF - CEJ (à voir)	4 500.00 €
Impression de tracts	450.00 €		
Investissement matériel	150.00 €	CAF - Subvention aux animations été	1 000.00 €
Animations d'été			
Subventions aux associations	10 000.00 €	Participation CCSI	12 130.00 €
Dépenses directes	4 000.00 €		
Divers			
Fournitures administratives	400.00 €		
Impression tickets	150.00 €		
Assurances	450.00 €		
Formations BAFA / BAFD	400.00 €		
Frais de personnel			
Frais de personnel (animateur jeunes)*	6 500.00 €		
Animateurs supplémentaires	1 500.00 €		
TOTAL	31 200.00 €	TOTAL	31 200.00 €

* Poste animateur jeunes occupé par Noémie Wioland à 25 %

Pour sa part, la Communauté de Communes propose directement des animations (dont le tableau récapitulatif est joint en annexe à la présente délibération) durant le mois de juillet et d'août.

Activité	Nombre de stages	Date	Horaires	Lieu	Tarif	Prévisionnel financier		
						Cout de l'activité	Part familles	Part CCSI
Tir à l'arc	1	Lundi 4 juillet	13h - 18h30	Domaine St Loup à Michelbach	15.00 €	300.00 €	180.00 €	120.00€
Balade à cheval, promenade en calèche et atelier cuir	1	Mardi 5 juillet	9h - 19h	Centre équestre equival au Tholy	30.00 €	500.00 €	360.00 €	140.00€
Bioscope	1	Mercredi 6 juillet	10h - 18h	Ungersheim	15.00 €	325.00 €	180.00 €	145.00 €
Parc Aventure au lac de Kruth	1	Jeudi 7 juillet	10h - 18h30	Kruth	20.00 €	380.00 €	240.00 €	140.00 €
Escalade sur parois naturelle + tyrolienne et pont de singe	1	Vendredi 8 juillet	9h - 18h	La Bresse	25.00 €	460.00 €	300.00 €	160.00 €
Rencontres culinaires (Et si on petit déjeuner BIO?)								
	3	Lundi 11 juillet Mardi 12 juillet Mercredi 13	9h - 10H	CLSH Hochstatt	5.00 €	100.00 €	50.00 €	50.00 €
Découvertes des arts du cirque - avec l'aide d'un prestataire extérieur -								
	3	Lundi 11 juillet Mardi 12 juillet Mercredi 13 juillet	10h - 12h	CLSH Hochstatt	10.00 €	400.00 €	300.00 €	100.00 €
Laser Game	1	Lundi 11 juillet	14h - 18h30	Mulhouse	20.00 €	340.00 €	240.00 €	100.00 €
Cinéma	1	Mardi 12 juillet	14h - 17h30	Mulhouse	10.00 €	250.00 €	120.00 €	130.00 €
Bowling	1	Mercredi 13 juillet	14h - 18h30	Cristal Bowling de Wittelsheim	10.00 €	240.00 €	120.00 €	120.00€
Randonnée pedestre								
	1	Lundi 18 juillet	Journée	Lac Blanc	10.00 €	200.00 €	80.00 €	120.00 €
Paintball	1	Mardi 19 juillet	10h - 18h	Aréna Paintball de Vézelois	15.00 €	250.00 €	120.00 €	130.00€
Escalade	1	Mercredi 20 juillet	Journée	A voir	15.00 €	250.00 €	120.00 €	130.00 €
Rencontres culinaires (Initiation à la cuisine japonaise et chinoise)								
	2	Mardi 23 aout Mercredi 24 aout	10h - 13h30	CLSH Hochstatt	10.00 €	300.00 €	160.00 €	140.00 €
Stage découverte danse (capoiera, africaine ...) - avec l'aide d'un prestataire extérieur -								
	3	Lundi 22 aout Mardi 23 aout Mercredi 24 aout	14h - 16h	CLSH Hochstatt	10.00 €	400.00 €	300.00 €	100.00 €
Europapark	1	Jeudi 25 aout	Journée	Allemagne	30.00 €	500.00 €	360.00 €	140.00 €
Laser Game	1	Vendredi 26 aout	14h - 18h30	Mulhouse	20.00 €	340.00 €	240.00 €	100.00 €
Balade à cheval								
	1	Lundi 29 aout	8h30 - 18h30	Centre équestre equival au Tholy	25.00 €	440.00 €	300.00 €	140.00€
Escalade	1	Mardi 30 aout	9h - 18h	La Bresse	20.00 €	380.00 €	240.00 €	140.00 €
Europapark								
	1	A voir	Journée	Allemagne	30.00 €	500.00 €	360.00 €	140.00 €

Lors de sa réunion du 3 février dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le programme d'animations jeunesse 2011 tel qu'il lui est présenté par son Président.

23. APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES COMMUNAUTAIRE
--

Le Président rappelle que par délibération du 9 décembre 2010, le Conseil de Communauté a décidé la création d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) communautaire.

Il est proposé de réaménager le local au rez-de-cour de la Maison de la CCSI.

L'accès se ferait par la porte d'entrée principale de la CCSI en passant par l'accès intérieur bas (dégagement passant devant les archives).

Outre la réhabilitation complète du local, des travaux de revêtement de sol, de peinture, d'éclairage et de cloisonnement sont prévus au niveau de ce dégagement menant à la salle.

En termes de planning, la phase de consultation des entreprises débutera début avril. La phase de travaux durera de quatre à six semaines.

Le Maître d'œuvre désigné est le bureau Eco-Instruo de Hochstatt et le contrôleur technique est l'APAVE. La répartition des travaux se présente comme suit :

	DESIGNATION	COUT € HT
Lot 1	DEMOLITIONS-PLATRERIE-FAUX PLAFONDS	5 400.00 €
Lot 2	CARRELAGE-REVETEMENTS MURAUX	2 500.00 €
Lot 3	MENUISERIE EXTERIEURE	1 250.00 €
Lot 4	ELECTRICITE	4 300.00 €
Lot 5	CHAUFFAGE-SANITAIRE	6 150.00 €
Lot 6	MENUISERIE INTERIEURE	4 100.00 €
Lot 7	PEINTURE	5 850.00 €
Lot 8	SOLS SOUPLES	4 250.00 €
	Imprévus (15%)	5 070.00 €
	TOTAL	38 870.00 €

Outre ces travaux, il est nécessaire de prévoir l'équipement en matériel et mobilier du RAM. Les besoins ont été estimés à 10.978 € HT.

La CAF subventionne l'aménagement du RAM (travaux et équipement en matériel et mobilier) dans la limite de 80% d'un plafond de 150 k€ HT, ce qui donne le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES		RESTE A CHARGE CCSI
Travaux	38 870.00 €	CAF	36 536.00 €	11 329.60 €
Maîtrise d'œuvre et études	6 800.00 €			
Mobilier	10 978.00 €	CAF	8 782.40 €	
	56 648.00 €		45 318.40 €	

Lors de sa réunion du 3 février dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement du local du Relais Assistantes Maternelles communautaire tel qu'il lui est présenté par son Président et le plan de financement relatif à ces travaux ainsi qu'à l'acquisition du matériel et mobilier nécessaire.

Il charge son Président de solliciter auprès de la CAF une subvention au taux le plus élevé possible.

24. SIGNATURE D'UN AVENANT CONSOLIDE A LA CONVENTION ECO-FOLIO

Comme pour Eco-Emballages concernant les emballages ou par exemple Eco-Systèmes pour les D3E, Eco-Folio est un éco-organisme créé en 2006 pour soutenir la collecte sélective des papiers en France.

En plus de sensibiliser les citoyens au tri des papiers et de participer à l'optimisation de l'ensemble de la chaîne de recyclage, Eco-Folio collecte une éco-contribution que les émetteurs de papiers payent et la reverse sous forme de soutiens financiers aux collectivités assurant un service de collecte sélective.

En effet, en vertu du code de l'Environnement, les émetteurs d'imprimés papiers ont l'obligation de financer la gestion de fin de vie de leurs produits. Cette obligation est appelée la Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Depuis le 1er janvier 2011, les papiers visés par la responsabilité élargie du producteur sont plus nombreux. Les collectivités locales signataires d'une convention EcoFolio bénéficient directement de cet élargissement, qui se traduit par une progression des soutiens financiers.

L'élargissement du périmètre de l'éco-contribution entraîne une modification de la convention prenant la forme d'un avenant consolidé pourtant sur les modifications suivantes :

- Le taux conventionnel de présence de folios présents dans la sorte 1.11 et éligibles au soutien au recyclage est désormais de 50% pour toutes les collectivités. **Il n'y a plus de référence au milieu territorial de la collectivité.** (Pour la CCSI, le taux était de 30% en 2009)

- Un nouvel espace collectivité recueillera toutes les données de votre référentiel nécessaire au versement des soutiens Eco-Folio (coordonnées, RIB, utilisateurs, périmètre, tonnes recyclées, valorisation des ordures ménagères résiduelles – OMR).
- La sorte 1.11 reste la référence unique pour les soutiens au recyclage des papiers et une seule sorte peut être déclarée.
- Les seuils et modalités de valorisation des OMR ont été définis (Annexe 1) :
 - Le traitement thermique des OMR avec valorisation de l'énergie produite est éligible au soutien à la valorisation lorsque la performance énergétique dépasse le seuil de 0,2 (arrêté du 3 août 2010).
 - 60% des papiers présents dans un flux d'OMR et entrant dans une installation de compostage/méthanisation sont considérés comme valorisés si le compost produit répond aux normes en vigueur.
- De meilleures solutions de gestion sont proposées aux repreneurs « papiers », partenaires des collectivités. Un extranet « repreneurs » est mis en place pour faciliter la saisie des informations et garantir une traçabilité optimale des flux de papiers recyclés (recyclage final). Il sera disponible à la fin du 1er trimestre 2011.
- La signature électronique du présent avenant permettra de dématérialiser l'ensemble de nos relations partenariales. Cette procédure est prévue dans la convention.
- L'avenant entre en vigueur au 1er janvier 2011 et sera applicable aux tonnages 2010.

Il est donc proposé de prendre une délibération afin d'autoriser le Président à signer électroniquement l'avenant consolidé.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'avenant consolidé à la Convention Eco-Folio n° EF068034-A signée le 08 août 2008.

Il autorise son Président à signer électroniquement l'avenant consolidé à la Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec EcoFolio ainsi que tous actes s'y rapportant.

24. ADOPTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL 2011

Le Président expose que dans le cadre de sa politique de Développement Local, le Conseil Général du Haut-Rhin a prévu un appel à projets annuel. Les projets présentés doivent concerner les actions prioritaires de développement local, à savoir recouper les axes du Contrat de Territoire de Vie et les axes de la Charte de Développement Intercommunale.

La CCSI souhaite répondre à cet appel à projets. Le projet porté par la CCSI concerne la mise en place d'un service e-administration. Cette action est composée de deux volets :

- la mise en place d'une gestion administrative dématérialisée
- la refonte du site Internet avec la création d'outils à l'attention des usagers des services de la CCSI (paiement et inscription en ligne) et des élus (intranet)

Le coût global du projet est de 18.000 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité, décide la mise en œuvre d'un service intercommunal d'e-administration, pour un montant global de 18.000 € HT.

Il donne mandat au Président pour solliciter une subvention dans le cadre le l'appel à projets Développement Local 2011 du Conseil Général du Haut-Rhin et l'autorise à signer tous actes en ce sens.

26. CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DU TOURISME DU SUNDGAU

L'Office du Tourisme du Sundgau a transmis à la CCSI une proposition de Convention d'Objectifs et de Financement pour l'année 2011. Cette convention détaille les objectifs d'actions fixés par l'Office du Tourisme sur le Sundgau et établit la participation financière de la CCSI.

Pour l'année 2011, le montant de la participation est de 10.606,36 €. Pour mémoire, ce montant s'élevait à 10.778,21 € pour l'année 2010.

Lors de sa réunion du 10 mars dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat à conclure avec l'Office du Tourisme du Sundgau et autorise son Président à signer la convention de partenariat avec l'Office du Tourisme du Sundgau et tous actes s'y rapportant.

27. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des décisions prises par délégation d'attributions du Conseil en vertu des délibérations du 2 avril 2008 et 16 avril 2009 :

- Signature des marchés d'exploitation des stations d'épuration, des postes de pompages et d'entretien des bassins d'orage :
 - Lot 1 : Lyonnaise des Eaux pour un montant de 127.897,70 €, soit 134.934,07 € TTC (variante 1 à l'offre de base)
 - Lot 2 : Lyonnaise des Eaux pour un montant de 26.759,62 € HT, soit 28.231,39 € TTC
 - Lot 3 : Agrivalor pour un montant de 34.594 € HT, soit 39.861,07 € TTC
- Attribution du marché d'assistance à la passation des contrats d'assurance à la société ARIMA pour un montant de 2.300 € HT, soit 2.750,80 € TTC.
- Attribution du marché de réalisation de levés topographiques dans le cadre du prochain contrat pluriannuel d'assainissement au cabinet SCHALLER pour un montant de 10.760 € HT, soit 15.391,27 € TTC.
- Attribution du marché à bons de commande de réalisation de supports de communication et de visuels à la société TOUCAN TOUCAN d'un minimum de 4.000 € HT par an et d'un maximum de 20.000 € HT par an.

28. POINTS DIVERS

- Utilisation de minibus par le service périscolaire pour le transport des enfants

Le Président expose qu'actuellement ce sont des bus et taxis qui assurent le transport au périscolaire, pour un coût de 26 000 € par an. Il est proposé d'utiliser des minibus en location sur 3 ans ou plus pour assurer ces transports, dès la rentrée 2011. Deux ou trois véhicules seraient loués, pour un montant annuel d'environ 15.000 €, auquel il convient d'ajouter les frais d'assurance et de carburant.

Le personnel conduira les véhicules.

Le Président propose d'utiliser ces mêmes véhicules pour les activités jeunesse ou les sorties des élus. Le service périscolaire resterait prioritaire quant à l'utilisation de ces véhicules.

- Date à fixer pour la visite pour les élus de la station d'épuration à ILLFURTH

Le Président propose de fixer cette visite avant l'inauguration de la ZAC de TAGOLSHEIM, samedi 30 avril 2011 à 9 heures. Rendez-vous à la station.



Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé,
le Président lève la séance à 22 h 20

**Le Président
Helmut BHL.**